



## Garde. Alternée

-----  
Par Christ elle

Bonjour

Divorcée depuis 2018 j ai du avoir une garde alternée avec mon fils qui était âgé de 10 ans a ce moment-là  
1 weekend sur 2 et la moitié des vacances

Âgé de 17 ans maintenant il ne veut plus y aller il s ennuie la bas ne font pas de sortie pas de dialogue mais n ose pas.

Le dire devant son père il ne désire pas non écrire au JAF

A t il le droit d'y aller si il veut ou on doit vraiment passer par le JAF

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A t il le droit d'y aller si il veut ou on doit vraiment passer par le JAF

Son père peut l'autoriser à ne plus venir, mais sinon il va effectivement falloir passer devant le JAF.

L'âge auquel un enfant peut décider seul de ne plus aller chez un de ses parents, c'est celui auquel il peut intégrer le club échangiste du coin ou décider d'épouser sa chère et tendre.

Au passage il va être un peu compliqué de mettre fin à une résidence alternée qui dure depuis des années sans que votre fils ne se mouille un peu. S'il n'a pas envie de dire ou d'écrire qu'il souhaite résider chez vous... ben il va devoir attendre sa majorité.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fils d'ici ses 18 ans ou bien son émancipation ne peut rien décider.

Il doit donc soit être prêt à s'exprimer et trouver un accord amiable avec son père, soit attendre.